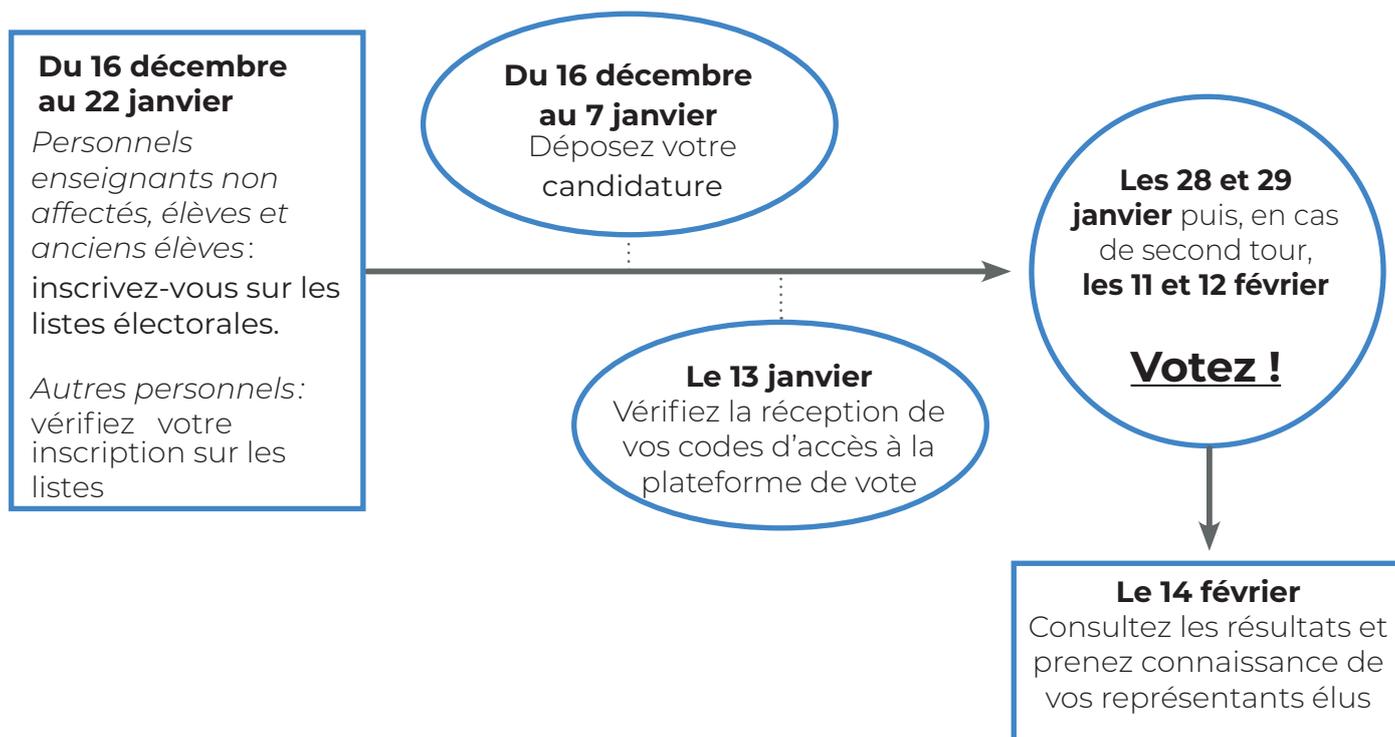




## Élection des représentants des personnels, élèves et anciens élèves aux conseils des EPN

Déposez votre bulletin de vote dans l'urne électronique  
les **28 et 29 janvier** et les **11 et 12 février**



### Composition

#### Membres élus

Représentants des personnels suivants:

- Professeurs du Cnam et professeurs des universités (2\* ou 3\*\*),
- Maîtres de conférences et personnels enseignants du second degré affectés dans le supérieur (2\* ou 3\*\*),
- Autres catégories de personnels d'enseignement et de recherche (2)
- Personnels BIATSS (2\* ou 3\*\*),
- Élèves ou anciens élèves (1)

#### Membres nommés

- Représentants des milieux professionnels (1\* ou 2\*\*),
- Représentants du réseau issus des centres Cnam en région

\*EPN comprenant moins de 20 enseignants-chercheurs et enseignants

\*\*EPN comprenant au moins 20 enseignants-chercheurs et enseignants

### Rôle des conseils d'EPN

Le conseil d'EPN est consulté sur les questions concernant l'offre de formation de l'EPN, l'allocation des moyens, notamment les campagnes d'emplois ou les demandes d'investissements d'ordre pédagogique.

De manière générale, il connaît de tout sujet lié aux champs de compétences de l'EPN, la stratégie et la dimension nationale de l'EPN, la mise en œuvre de l'offre, en lien avec les représentants de centres régionaux.

Il tenu informé à chaque réunion de l'utilisation des moyens matériels ainsi que l'organisation d'événements au sein de l'EPN.

Inscription, consultation des listes, vote :

<https://cnam.legavote.fr>

**La participation du plus grand nombre à cette élection est essentielle  
à la représentativité et à la légitimité de ces instances**